

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

Service Animations : BB

REPUBLIQUE FRANCAISE

2023_035
Feuillet n° 41

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 1 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 concernant les délégations données au Maire ;

Considérant que la Ville de Wimereux ajoute des tentes et des tables au VILLAGE DE NOËL 2023, il convient d'en fixer les tarifs. Après étude ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le VILLAGE DE NOËL se déroulera les 15, 16, 17 et 18 décembre 2023, place Albert 1^{er} mais aussi quai Alfred Giard et dans la salle des fêtes à Wimereux.

ARTICLE 2 :

Les tarifs pour la location des tentes et des tables par les exposants sont :

- forfait de 72 euros pour un espace de 9 m² en tente pour les 4 jours
- forfait de 30 euros pour deux tables pour les 4 jours dans la salle des fêtes

ARTICLE 3 : les horaires d'ouvertures au public du VILLAGE DE NOËL sont :

Vendredi 15 décembre 2023 : de 14h à 20h / Samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 : de 10h à 20h

Lundi 18 décembre 2023 : de 15h à 19h

Les inscriptions des exposants sont gérées par le service Animations à la mairie de Wimereux.

ARTICLE 4 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Wimereux, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer,
- Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du Service Animations,
- Secrétariat Général des Services.

Vu, le D.G.S.,

Wimereux,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.

#signature#